

L'an deux mille vingt-trois, le Sept juin 2023 à dix-huit heures tente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le premier juin deux mille vingt-trois.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, David TARDIEU, Laure BACABE, Marion BORTHELLE, Romain GUIERRE, Anne GALIBER D'AUQUE.

Absents-Excusés : Sébastien VITALI procuration à François COLLADO, Emmanuelle ROYER procuration à Marie-Thérèse LACOMBE, Elsa KLAVUN procuration à Marion BORTHELLE.

Absents : Jean-Philippe BLATGÉ, Mustapha MOURCHID

Nombre de présents : 14

Date de convocation : 01 juin 2023

Secrétaire de séance : Nathalie DURAND

Nombres de membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

03 01 2023 Nom de rue du lotissement de Combelasse

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la Commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite à l'aménagement du lotissement de Combelasse, qui vient en prolongement du lotissement de Pont de Martiane, l'allée des acacias sera prolongée et fera le tour du lotissement comme sur le plan présentée.

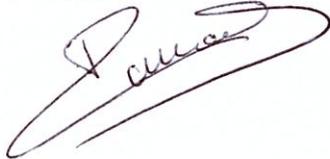
Pour la petite rue à sens unique au milieu du lotissement, Monsieur le Maire propose de la nommer « allée des noisetiers ».

Après délibération le Conseil Municipal adopte le nom « allée des noisetiers » à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Nathalie DURAND

Secrétaire de séance



Patrice DELHEURE

Maire

